

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 08

votants : 09

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à 18 H 30,
le Conseil Municipal de **SAINT CREPIN D'AUBEROCHE**,
dûment convoqué le 10/05/2023, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de **M. TALLET Clovis, Maire**.

PRÉSENTS : TALLET Clovis, MALKI Jacqueline, LAMI Myriam, BAYLE Jean-
Marc, SIMEON Jacques, CHAZELAS Damien, SCHLERNITZAUER Solange, DE
JONCKHEERE Romain.

ABSENTS EXCUSÉS : ROUSSEL Patrick, DEVAUX Véronique, OBOEUF
Audrey.

POUVOIR : DEVAUX Véronique à MALKI Jacqueline.

Elue secrétaire de séance : SCHLERNITZAUER Solange

N° 12/2023

OBJET : Création d'un blason communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Crépin d'Auberoche ne dispose pas de blason.

Suite aux recherches effectuées par Monsieur BINON Jean François, sollicité pour son savoir-faire dans le domaine héraldique, une proposition de blason a été présentée :

- * le marteau de cordonnier = attribut de saint Crépin, le saint éponyme de la commune.
- * l'orle crénelée (blason A) = évoque l'ancienne châtellenie d'Auberoche qui a donné la 2^{ème} partie du nom à la commune.
- * le lion de gueules (rouge) = dans le blason de la famille De Foucauld, baron d'Auberoche) qui fut seigneur de la commune.
- * le chêne = commune boisée à 49% de sa superficie.
- * la couleur verte = l'agriculture.
- * les ondes = ruisseau le Manoire.
- * quintefeuilles = blason intérieur de l'église.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de blason présenté annexe à la présente délibération.
- Décide que ce blason figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
publié ou notifié
le



Le Maire

Clovis TALLET